

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : candidature au label Grand Site de France - Mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier - Demande de subvention auprès du programme LEADER

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France (GSF),
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF.

Le 5 juillet 2022, lors du Comité de pilotage de l'OGS, il a été retenu de lancer l'élaboration du dossier de candidature au label GSF dès l'automne 2023 en mobilisant une mission d'un consultant afin d'accompagner l'élaboration du dossier.

Le 25 octobre 2022, ce sujet a déjà fait l'objet d'un rapport devant le comité syndical, ce qui a permis le dépôt puis l'obtention par le Pays d'un cofinancement de la DREAL Occitanie.

Le 30 mars dernier, cette méthode et le calendrier souhaité par le territoire jusqu'au dépôt du dossier de candidature au label, ont été partagés avec la Chargée de mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Ecologique lors de son déplacement sur le Grand Site.

Cette mission d'ingénierie a pour objectifs :

- d'accompagner le Pays gestionnaire de l'OGS et tous les acteurs et partenaires de l'OGS à élaborer un dossier de candidature au label GSF qui soit de qualité,
- d'accompagner le Pays à assurer les missions de concertation, évaluation, rédaction,
- de permettre au Pays de continuer de son côté à accompagner la bonne mise en œuvre des actions inscrites au programme actuel de l'OGS ou nouvelles sur le Grand Site...

La mission comprendra en particulier trois volets :

- le bilan/évaluation des actions menées, de la gouvernance, du fonctionnement (constats de terrain, analyse de données et documents, rencontres et échanges avec les acteurs...),

- l'appui à l'organisation de la concertation (préparation et suivi des RDV et/ou réunions avec les élus, techniciens et/ou la population animés par le Pays...),
- l'appui à la rédaction des documents techniques et de communication d'étapes et finaux (diaporamas de réunions, rapports, croquis, atlas cartographique, tableaux, éléments rédactionnels du dossier de candidature au label GSF,...).

Cette mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label GSF doit se dérouler sur une durée de 9 mois, et doit faire appel, après appel d'offres, à un professionnel, issu du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un consultant, s'élève à 45 648,07 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- État (DREAL) :24 000,00 €
- FEADER (LEADER) :12 518,46 €

pour un autofinancement de 9 129,61 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de lancer la mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- lance la mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France,
- autorise le Pays à se porter maître d'ouvrage de cette opération,
- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,
Jean ARCAS

